

Je vous prie de vouloir bien promulguer dans la colonie cet acte que vous trouverez inséré au *Journal officiel de la République* du 25 avril 1891.

Recevez, etc.

Signé : Eug. ÉTIENNE.

---

*Rapport au Président de la République.*

Paris, 24 avril 1891.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le décret du 31 mai 1890, réglementant la pêche des huîtres à nacre dans nos Etablissements de l'Océanie, a consacré, sous certaines réserves, le principe de la liberté de la pêche pour tous les citoyens français, sans aucune restriction en ce qui concerne les engins qui pourront être employés à cette industrie.

L'administration locale a signalé au Département de nombreuses réclamations des habitants des îles Tuamotu, qui se plaignent de la présence dans les lagons d'un nombre toujours plus considérable d'entrepreneurs employant des scaphandres au moyen desquels ils enlèvent toutes les huîtres dans tous les fonds, sans en laisser même un certain nombre pour la reproduction.

En vue de remédier à cet inconvénient, qui peut porter un grand préjudice à la population des îles Tuamotu, dont la pêche est le seul moyen d'existence, le Conseil général de Tahiti, sur l'initiative de l'un de ses membres, a établi une patente de 1,000 fr. par scaphandre. Cette mesure fiscale est déjà de nature à restreindre le nombre des entrepreneurs se servant de scaphandres ; mais l'administration locale craint qu'elle ne soit pas suffisamment efficace, et le Gouverneur de nos Etablissements a demandé que l'usage du scaphandre pour la pêche de l'huître à nacre ne soit autorisé que dans les fonds situés à plus de 18 mètres de la surface de la mer, de manière à réserver les plages sous-marines moins profondes aux pêcheurs indigènes.

Dans le but de donner satisfaction au désir exprimé par l'administration locale, j'ai fait préparer le projet de décret ci-joint, que j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect,

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,*

Signé : JULES ROCHE.